

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20171208-0000018450-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-6-7-1

Séance du vendredi 8 décembre 2017

### SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES POUR LES ANNEES 2018-2023

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

**ABSENT :**

M. ADRIAN.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-5 du 5 décembre 2012 validant le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013/2017,
- VU le règlement financier du Département,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2018-2023, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brigitte Klinkert', written over a horizontal line.

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- approuve le Schéma des Enseignements Artistiques 2018-2023, figurant en annexe I ;
- donne délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du Schéma des Enseignements Artistiques 2018-2023 ;
- valide la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2018, des conventions de partenariat 2013-2016 (déjà prorogées par avenant jusqu'au 31 décembre 2017) liant le Département aux Ecoles « Centre » d'Altkirch, Brunstatt, Guebwiller, Huningue, Kayersberg, Munster, Thann, Volgsheim, Wittenheim et les Villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour leur Conservatoire ;
- approuve en conséquence le modèle type d'avenant de prorogation joint en annexe II et autorise la Présidente à signer les avenants particuliers à intervenir sur son fondement.